

## **AVISU CESEC 2020-39<sup>1</sup>** **AVIS CESEC 2020-39**

*Relatif à la*  
*Rilativu à*

***La présentation des assises de la santé,***

*A presentazione di l'Assise di a Salute*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 09 septembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la ***Présentation des assises de la santé***;

*Vistu a lettera di presentazione di u 9 di settembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à A Presentazione di l'Assise di a Salute;*

**Après avoir entendu**, le Docteur Dominique ARRIGHI, Chargé de mission "Stratégies de la Santé" auprès de la Direction Générale Adjointe aux Affaires Sociales et Sanitaires;

**Sur rapport de** Madame Laetitia Cucchi pour la commission "*précarité-solidarités, santé, cohésion sociale et habitat ; sport et vie associative*",

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,**  
**Réuni en séance plénière le 22 septembre 2020 à Ajaccio,**  
**Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica*  
*Adunitu in seduta pienaria u 22 di settembre di u 2020, in Aiacciu*  
*Prununzia l'avisu chì seguita*

**Le CESECC**, dans son avis N° 2018-39 rendu en juillet 2018, **s'est prononcé** favorablement, à l'unanimité de ses membres, sur les orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé pour la période 2018-2021.

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

Selon ces orientations, la Collectivité de Corse entend déployer sa politique en matière de santé suivant trois axes majeurs:

1. La lutte contre les déserts médicaux ;
2. La construction d'une trajectoire vers la création d'un Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) ;
3. Le développement de la prévention auprès de la population.

La méthode retenue pour décliner ces grandes orientations est la concertation la plus large possible, étendue à tous les acteurs concernés sur le territoire, au premier rang desquels la population de l'île.

Pour la mise en œuvre de cette concertation, la Collectivité de Corse a entrepris d'organiser les premières assises territoriales de la santé qui se sont tenues les 5 et 6 juillet 2019 à l'Université di Corsica.

A cet effet, **le CESECC a rendu**, le 19 avril 2019, un avis référencé 2019-19 dans lequel il a formulé un certain nombre de remarques et a salué l'organisation de cet événement.

A l'issue de ces assises, 13 fiches actions ont été élaborées, dont 4 qui mériteraient d'être affinées, donnent aujourd'hui lieu à des suites:

- ✓ La fiche action N° 3 – Le repérage des fragilités chez les personnes âgées.
- ✓ La fiche action N° 4 – L'attractivité des territoires.
- ✓ La fiche action N° 9 – Le panier de soin des maladies chroniques.
- ✓ La fiche action N° 10 – La trajectoire de création d'un CHR(U) en Corse.

Le rapport que Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse soumet présentement à l'attention du CESECC propose l'organisation de la deuxième mouture de cet événement, pour lequel il envisage quatre axes de travail, directement en lien avec les quatre actions précitées:

- ✓ L'hôpital et le risque pandémique.
- ✓ Les personnes âgées en structures et à domicile dans le cadre pandémique.
- ✓ La médecine du quotidien et le risque pandémique en population générale.
- ✓ Les compétences santé des collectivités.

**Le CESECC accueille très favorablement** l'annonce de l'organisation de nouvelles assises de la santé, **espère** qu'elles se concrétiseront par de nouvelles actions innovantes, **et retient** le choix des quatre fiches actions retenues comme étant de source d'avancées dans ce domaine.

**Le CESECC approuve** les quatre axes de travail proposés pour la tenue des nouvelles assises et salue leur pertinence au regard de la crise sanitaire actuelle.

Cependant, **il tient à souligner** qu'une des problématiques les plus prégnantes du territoire en matière de santé reste l'obligation fréquente de déplacement des patients de l'île vers le continent. **Le CESECC rappelle** que, dans le cadre d'une autosaisine, il a produit à l'automne 2018 un rapport comportant 10 préconisations innovantes, que cette thématique fait l'objet d'ateliers de suivi réguliers, et qu'elle a figuré au titre d'un atelier lors des précédentes assises.

En conséquence, **le CESECC formule le souhait** que les déplacements médicaux des Corses sur le continent soit un thème de réflexion des prochaines assises, et ce, d'autant plus que cette problématique est compatible avec le fil rouge retenu pour les assises, à savoir la pandémie de

Covid-19 qui a grandement impacté les déplacements en général, et, a fortiori, les déplacements médicaux en particulier.

Puisque cette thématique est abordée ici, **le CESECC souligne** d'ailleurs que si le traitement cette problématique a connu un essor certain c'est du fait de l'implication sans faille du milieu associatif essentiellement, et **il regrette** le fait que, sans ce tissu associatif, ces problèmes n'auraient probablement pas de réponse à ce jour.

Par ailleurs, **le CESECC estime** qu'il manque une dimension analytique dans la prise en compte de la crise sanitaire actuelle qui concerne le renoncement aux soins. L'augmentation inéluctable de la précarité due à la crise de la Covid-19 est un des facteurs aggravant du renoncement aux soins. Mais ce renoncement ne se rencontre pas que chez les personnes en situation de précarité: la pandémie et les craintes qu'elle suscite a conduit de nombreux patients à différer ou carrément annuler leurs soins, ce qui a déjà eu un impact révélé par l'augmentation importante des décès corrélés aux autres maladies. Un renforcement des dispositifs permettant la mise en œuvre de la **télé médecine et d'unités mobiles de soins et notamment dans le rural** apparaissent comme une des réponses à apporter à ce renoncement aux soins généré par la situation sanitaire.

Cette situation mérite une analyse, une réflexion, et peut-être, une prise en charge particulière.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

